



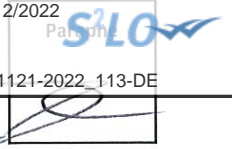
## COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20221121-2022\_113-DE



### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

#### Délibération n°2022\_113

#### ACQUISITION DE LA MAISON MUET

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

**Excusés :** Frédéric CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine Plateau), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

**Absent :** Elidia BERENFELD

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 26

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

La maison MUET est sise 13 rue de la Salière à Ruy-Montceau, sur la parcelle AI 93, en zone UA du PLU., pour une surface de 296 m<sup>2</sup>.

Il convient d'autoriser le maire à signer les actes notariés pour l'acquisition de la maison MUET auprès de la SCI DE LA VIGNE VIERGE, pour un montant de 150 000 €.

Ce montant est inférieur au seuil d'estimation obligatoire par le service du Domaine.



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
[Pour : 20 voix, Abstentions :6, Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs HYVER, FARIN

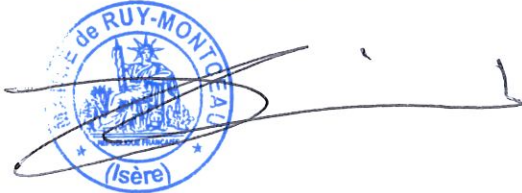
Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le 08/09/2023  
ID : 038-213803489-20221121-2022\_113-DE

Paraphe  
SLOW

**DECIDE d'acquérir ce bien au prix de 150 000 € augmenté des frais afférents,  
AUTORISE le Maire à signer tout avant-contrat de vente à recevoir par Maître KINTZIG, Notaire à  
LAURENT DE MURE  
Autorise le maire à signer la vente à recevoir par Maître KINTZIG,**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau \_ Séance du 21 novembre 2022  
Délibération n°2022\_113**

Affiché  
le 07/12/2022